



Chartres le 21 décembre 2022

Cher adhérente, cher adhérent,

Nous vous invitons si ce n'est déjà fait à régler dès maintenant votre cotisation ASA pour l'année prochaine 2023.

Vous trouverez dans les pages suivantes à nous retourner :

- le bulletin d'adhésion à compléter en indiquant l'ensemble de vos coordonnées,
- une fiche avec le programme des activités connues à ce jour. Vous pouvez vous préinscrire dès maintenant en cochant les cases,
- Une fiche sur le parrainage. Je vous rappelle que votre association a besoin d'adhérent pour continuer à être dynamique donc parler en à vos collègues.

Le conseil d'administration et notre nouvel animateur sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et suggestions

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une excellente année 2023.

Le président  
Daniel BOIS



# Bulletin-adhésion ASA 2023

## Association des Salariés Agricoles

Svp - à compléter et à retourner au plus vite à A.S.A. - Chambre d'agriculture - CS 10399  
- 28008 CHARTRES Cedex (ou courriel : [b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr](mailto:b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr))

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

Portable ..... Adresse email : .....

Age .....ans      Emploi actuel .....

### Cotisation 2023 :

- Adhérent individuel : 33 €
- Adhérent en couple : 45 €

**Je souhaite devenir membre de l'Association des Salariés Agricoles d'Eure et Loir et je règle ma cotisation :**

par chèque

par Helloasso (<https://www.helloasso.com/associations/association-des-salaries-agricoles-d-eure-et-loir/adhesions/devenez-adherent-asa-28>)

 helloasso



**Je parraine un nouvel adhérent et je complète la fiche parrainage**

Nom du filleul : ..... Prénom du filleul : .....

Signature :



## Les activités de l'ASA :

**SVP cocher les cases de votre choix/ ce qui m'intéresse :**

### **Formations gratuites (Inscription via votre employeur)**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> «Certiphyto / décideur » en grandes cultures :<br>2 jours 9 et 10 février 2023 à Chartres | <input type="checkbox"/> Renouveler son Certiphyto décideur DENSA :<br>30 janvier ou 9 mars 2023 à Chartres         |
| <input type="checkbox"/> Pratique des soudures : 2 jours 7 et 8 février 2023                                       | <input type="checkbox"/> Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale<br>ou recyclage) : fin 2023 à Chartres |
| <input type="checkbox"/> Agronomie et nouvelles pratiques : 3 jours du 16<br>février au 1 décembre 2023            | <input type="checkbox"/> Agriculture de précision, RTK :<br>1 jour le 19 décembre 2023                              |
| <input type="checkbox"/> Autres formations : nous consulter  |   |

Thème(s) souhaité(s) : .....

### **Autres activités (prix courant) :**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réunions d'information :<br>4 mai après midi visite station d'expérimentation   | <input type="checkbox"/> Rencontres conviviales : <input type="checkbox"/> repas, <input type="checkbox"/> sorties... :<br>Karting le 23 septembre, Choucroute le 18 novembre |
| <input type="checkbox"/> Visites de sites, d'entreprises, d'exploitations :<br>prévue dans la semaine 24 |   |
| <input type="checkbox"/> Vos souhaits : .....  |   |

### **Services offerts :**

- Les bons de réduction et tarifs réduits (fuel, équipements, vêtements de travail, produits régionaux ...)
- Réseau d'échanges via l'appli Discord
- Lettre d'informations par mail
- Information sur l'emploi agricole (voir le site [www.lagriculture-recrute.org](http://www.lagriculture-recrute.org))
- Site Internet « [www.salaries-agricoles-28.fr](http://www.salaries-agricoles-28.fr) » : activités de l'association, informations, emplois et métiers
- Prise en charge des repas et déplacement pour les formations éligibles

### **Evènements : Venez nous rencontrer !**

- Assemblée générale ASA 28 vendredi 12 mai 2023 à Chartres

**Mon avis, mes propositions et questions sur l'Association des Salariés Agricoles (ASA 28) :**

.....  
.....  
.....



# Action de parrainage



Cher adhérente, cher adhérent,

Pensez au « **Parrainage de nouveaux adhérents** » !

Faites connaître l'ASA directement autour de nous et profitez des avantages (\*). Nous invitons chaque adhérent à y participer !

« Chacun d'entre nous a l'occasion de rencontrer un « collègue » salarié agricole, au « coin du champ » ou chez le concessionnaire... : alors c'est le moment de lui parler de l'ASA et de lui proposer de devenir adhérent à son tour... ».

Le principe est simple : vous trouvez un nouvel adhérent (salarié agricole en activité) et vous bénéficiez de 10 € de « réduction ASA (\*) », valable un an. Votre « filleul » profitera également d'une remise (15 € de « réduction ASA (\*) », valable un an).

Démarche : Pour chaque nouvel adhérent que vous trouvez, vous complétez entièrement le bulletin ci-dessous, partie « Parrain » et partie « Filleul », vous signez (parrain et filleul) et vous le retournez à l'ASA avec la cotisation du filleul (chèque de 33 € pour 2023). Les bons de « réduction ASA » seront envoyés en retour. Cette opération n'est pas limitée dans le temps.

« Alors, faites connaître votre association, l'ASA 28 et devenez Parrain ! »

Daniel BOIS, président

A chaque parrainage : bulletin à compléter et à retourner à l'ASA, Chambre d'agriculture  
28024 CHARTRES Cedex. Renseignements : Tél. B de LACHEISSERIE : 02.37.24.45.42

## « Parrain » :

Nom ..... Prénom .....  
Adresse ..... Code postal ..... Commune .....  
Adresse email : .....  
Signature

## « Filleul » :

Nom ..... Prénom .....  
Adresse ..... Code postal ..... Commune .....  
Tél : ..... Adresse email .....  
Age ..... ans      Emploi actuel .....  
Salarié agricole Permanent  à temps complet  ou à temps partiel  depuis .....  
Ou Salarié agricole Temporaire  → dernier Cdd agricole du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....  
Nom et adresse de votre employeur actuel : .....

- Je souhaite **devenir membre de l'ASA 28** et je joins à ce bulletin un chèque de cotisation pour 2023 : cotisation individuelle 33 € à l'ordre de l'ASA.  
Mon adhésion prend effet dès ce jour et pour toute l'année 2023.

Date

Signature